



Casablanca, le 23 avril 2011

RESOLUTION DE CASABLANCA

Nous, ALFM, nous engageons à :

- susciter la création d'associations locales, à renforcer les associations existantes et à développer le lien entre elles
- valoriser par tous moyens les membres et les actions des associations
- favoriser la reconnaissance du rôle des anciens au sein des établissements
- créer dès la scolarité le sentiment d'appartenance au réseau des anciens
- assurer notre autonomie de moyens pour une efficacité maximale

Sophia ALAMI-MERROUNI
Présidente de l'ALFM